

Questions orales

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il me fait plaisir de confirmer que les Postes émettront un timbre commémoratif en l'honneur du très honorable Jules Léger le 5 mars prochain, jour anniversaire de sa nomination comme gouverneur général.

* * *

[Traduction]

LA CONSTITUTION**LE RAPATRIEMENT—DEMANDE DE RENVOI DU PROJET DE
RÉSOLUTION À LA COUR SUPRÊME**

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il le sait, l'ancien premier ministre britannique, James Callaghan, a déclaré hier que le Parlement britannique étudierait sans doute la demande du Canada «à moins que l'on entame une procédure quelconque devant les tribunaux du Canada qui laisse entrevoir la possibilité que la demande soit entachée d'illégalité».

Vu que de plus en plus de spécialistes canadiens du droit constitutionnel, comme l'ancien sous-ministre de la justice, M. Elmer Driedger, et le juge Clyne ont exprimé de sérieuses réserves à propos de la constitutionnalité des mesures prises par le gouvernement, le premier ministre lui-même est-il prêt à dissiper ces doutes en demandant que l'affaire soit renvoyée à la Cour suprême du Canada afin que les Canadiens puissent être rassurés une fois pour toutes que les mesures proposées par le premier ministre sont légales et constitutionnelles avant qu'il ne demande au Parlement britannique de les approuver?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, depuis que je suis à la Chambre, j'ai souvent entendu l'opposition réclamer que l'on demande à la Cour suprême d'examiner tel ou tel bill. De façon générale, j'ai répondu jusqu'ici que les tribunaux doivent intervenir seulement si un citoyen a recours à eux et c'est d'ailleurs ce que le ministre de la Justice a signalé plus tôt. Nous devrions commencer par rapatrier la constitution et adopter une déclaration des droits. Ensuite, si un citoyen ou un gouvernement provincial se sentent lésés par cette mesure et estiment qu'elle est entachée d'illégalité, pour reprendre les mots utilisés par le député, ils n'auront qu'à présenter leurs arguments aux tribunaux.

M. Beatty: Madame le Président, le premier ministre saura qu'effectivement trois provinces ont amené le gouvernement devant les tribunaux sur cette question. Comme ces trois provinces ont demandé aux tribunaux de décider de la légalité et de la constitutionnalité des mesures gouvernementales, le premier ministre va-t-il rejeter le conseil qui lui a été donné dans le document tristement célèbre du bureau du Conseil privé qui stipulait:

Il serait très avantageux stratégiquement de faire adopter la résolution commune et promulguer la loi britannique avant qu'un tribunal canadien n'ait l'occasion de se prononcer sur la validité de cette mesure et des moyens employés pour la prendre. Il serait donc souhaitable d'adopter rapidement la résolution et la loi britannique.

Le premier ministre a promis aux Canadiens qu'il laissera les tribunaux arbitrer et décider si ce qu'il fait est légal ou non, afin que, si ce ne l'est pas, il soit possible d'empêcher que cette mesure ne soit prise au lieu de la laisser adopter par Westminster où elle échappera à la compétence des tribunaux canadiens.

M. Trudeau: Madame le Président, ce que nous faisons vise bien sûr, essentiellement à donner suite aux intentions exprimées à l'unanimité par la Chambre en mai dernier quand nous avons tous convenu de rapatrier la constitution avec une formule d'amendement. Je signale qu'il y a environ un mois, le parti d'en face a présenté à la Chambre une motion proposant le rapatriement et une formule d'amendement.

Mlle MacDonald: Que vous avez rejetée.

M. Trudeau: C'est l'essentiel de ce que je proposais.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Vous avez voté contre.

M. Trudeau: C'est à peu près ce que je proposais aux premiers ministres dans une lettre que je leur ai envoyée dès janvier 1977. En fait, c'était là l'essentiel de la proposition qui nous avait été faite à Victoria lorsque le premier ministre Robarts nous avait proposé de laisser de côté tout le débat sur le partage des pouvoirs pour nous occuper du rapatriement et d'une formule d'amendement, car c'est surtout du rapatriement et d'une formule d'amendement, car c'est surtout cela qui intéressait la population.

Depuis au moins dix ans, l'idée a été soumise au Parlement, aux Canadiens et aux premiers ministres sous sa forme actuelle. Ce que j'ai fait valoir en réponse à une question précédente, c'est que les provinces ont toujours dit qu'elles ne mettraient pas une telle chose à moins d'obtenir tel ou tel pouvoir. C'est devant cette impasse que nous avons effectivement agi unilatéralement avec l'appui, comme vous le savez, d'au moins quelques gouvernements provinciaux et certainement de la plupart des Canadiens afin de poursuivre notre action et d'avoir une constitution vraiment canadienne qui pourrait être modifiée au Canada par les Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE**LES IMPORTATIONS DE PÉTROLE DE L'ARABIE SAOUDITE**

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, j'ai demandé au ministre de plus amples détails à propos d'une question que j'avais posée au premier ministre au sujet de l'achat de pétrole à l'Arabie Saoudite, question à laquelle il ne m'avait pas donné de réponse satisfaisante. Voici la question d'aujourd'hui: le ministre a-t-il chargé Petro-Canada d'obtenir de l'Arabie Saoudite des conditions plus précises que celles du marché conclu avec le Mexique?